

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2404-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-2404-15 PORTANT SUR LA CIRCULATION AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS VISANT LE REMORQUAGE DES VÉHICULES ET L'INTERDICTION DE STATIONNER UN VÉHICULE SUR UN TERRAIN PRIVÉ DONT LA COMPÉTENCE RELÈVE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro 2404-27 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin d'abroger les dispositions visant le remorquage des véhicules et l'interdiction de stationner un véhicule sur un terrain privé dont la compétence relève de l'agglomération de Montréal* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 3 avril 2023.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 avril 2023.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2404-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-2404-15 PORTANT SUR LA CIRCULATION AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS VISANT LE REMORQUAGE DES VÉHICULES ET L'INTERDICTION DE STATIONNER UN VÉHICULE SUR UN TERRAIN PRIVÉ DONT LA COMPÉTENCE RELÈVE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

NOTICE is hereby given that by-law *Règlement numéro 2404-27 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation afin d'abroger les dispositions visant le remorquage des véhicules et l'interdiction de stationner un véhicule sur un terrain privé dont la compétence relève de l'agglomération de Montréal* was adopted at the regular sitting of the Lachine Borough council held on April 3, 2023.

This By-law may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours. It may also be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, Lachine Borough, this 5th day of April, 2023.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine